



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT

Administration communale

Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



Cavalier Fonck

www.thimister-clermont.be

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **CANOIE SPRL - Monsieur FERRAND Joël** dont les bureaux se trouvent à 4890 Thimister-Clermont, Centre 50.

Le terrain concerné est situé à 4890 THIMISTER-CLERMONT, **Centre, 50**, cadastré Division 1, section B n°317P.

Le projet consiste en la **régularisation et la rénovation de terrasses existantes** et présente les caractéristiques suivantes
Enquête publique réalisée en application de l'art. D.IV.41 : création, modification ou suppression de la voirie communale conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ; Application du décret voirie : Art. 12. Dans les quinze jours à dater de la réception de la demande, le collège communal soumet la demande à enquête publique conformément à la section 5 :

- Article 29 : La création et la modification de la voirie font l'objet d'un acte les constatant, non susceptible de recours administratif et adopté par le conseil communal, à l'initiative de la commune ou sur demande des personnes visées à l'article 8. Cet acte de constat fait l'objet des mesures de publicité conformément aux articles 17 et 50. Le dossier de demande comprend une justification de la demande conformément à la définition de l'usage par le public telle que prévue à l'article 2,8°. Modification du tracé et utilisation du domaine public pour une durée supérieure à 12 mois.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT du 22/08/2022 au 21/09/2022.

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 ;
- un jour ouvrable de 16h30 jusqu'à 20 heures ;
- un samedi matin.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be).

L'enquête publique est ouverte le 22/08/2022 et clôturée le 21/09/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

- par télécopie au numéro : 087/44 55 77

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@thimister-clermont.be

- remises au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique mentionnera la référence du dossier D.IV.4-2022/002.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, le **21/09/2022**, de 11h à 12h.

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont les employées du service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.